4. QUESTIONS PRATIQUES

Comment est géré mon courrier ?

Chaque résident possède sa propre boîte aux lettres. Un postier livre le courrier chaque matin, du lundi au samedi.

Si vous désirez envoyer du courrier, vous pouvez le remettre timbré à l'accueil de la résidence qui se chargera de le transmettre au facteur.

Est-il possible de me faire livrer du pain à domicile ?

Oui, une boulangère livre du pain tous les lundis et vendredis matin vers 9h30. Elle se rend dans le hall du bâtiment collectif mais peut aussi venir directement à votre domicile.

Pour bénéficier de ce service, merci de vous adresser directement à elle ou de contacter l'accueil qui transmettra la demande.

Existe-t-il une aide aux déplacements ?

Oui, si vous êtes non-imposable au moins 1 an durant les 5 dernières années, un service de transport solidaire assuré par des bénévoles permet de vous rendre à des rendez-vous médicaux, faire vos courses, voir un(e) ami(e) dans Chalonnes, et dans un périmètre de 80 kms aller-retour.

Pour bénéficier de ce service, merci de vous adresser directement au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) de Chalonnes-sur-Loire.

4, rue des Poilus - 49 290 Chalonnes-sur-Loire
02 41 74 10 82

CHALONNES SUR-LOIRE

Réalisé le 18 septembre 2019

LIVRET D'ACCUEIL

Résidence-autonomie « Soleil de Loire »

RÉSIDENCE AUTONOMIE SOLEIL DE LOIRE

23 Allée du Parc

49 290 Chalonnes-sur-Loire

☎ 02 41 78 23 39

✉ residencesoleildeloire@chalonnes-sur-loire.fr

Bienvenue à la résidence « Soleil de Loire »

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration du CCAS de Chalonnes-sur-Loire et sa Présidente, l'élue référente, la direction de la résidence et son équipe, vous souhaitent la bienvenue au sein de la résidence-autonomie « Soleil de Loire ».

Notre résidence est destinée aux personnes âgées autonomes, elle est dotée d'un cadre agréable avec des équipements, des prestations, des services et des projets adaptés. Le confort, la promotion de l'autonomie, la participation, l'accompagnement individualisé, l'ouverture, le lien social, la sécurité, les droits et les libertés sont autant d'éléments importants garantis par l'établissement.

Ce livret d'accueil va vous permettre de découvrir l'ensemble des prestations que nous vous proposons et vous guider dans votre nouveau cadre de vie. Il ne peut néanmoins répondre à toutes vos questions. L'ensemble du personnel est à votre disposition pour vous écouter et répondre au mieux à vos interrogations.

4. QUESTIONS PRATIQUES

Où et comment mes déchets peuvent-ils être triés ?

Des **composteurs** sont à votre disposition allée du Parc et rue Jean-Jacques Rousseau. Attention! Respectez les indications sur le composteur.

Les **conteneurs à verres** et **à papiers** sont situés allée du Parc à la disposition de tous.

Allée du Parc et place du 19 mars 1962, **un badge** est prévu pour les ordures ménagères et emballages recyclables.

- 24 ouvertures ordures ménagères et 36 ouvertures emballages recyclables par an.

=> *Redevance annuelle de 129.70 euros.*

Rues Jean-Jacques Rousseau, Portail de pierre et du Dolmen, des bacs individuels sont prévus pour les ordures ménagères (collecte le jeudi semaine impaire) et emballages recyclés (collecte le jeudi semaine paire).

- 4 levées d'ordures ménagères et 6 levées d'emballages recyclables par semestre.

=> *Redevance semestrielle de 67.65 euros.*

Attention ! Si vous dépassez le nombre de levées/ dépôts autorisés, vous serez facturé en supplément.

Pour plus d'informations contactez le SMITOM:

698 rue de Montfort - ZI La Saulaie - Doué-la-Fontaine - 49700 DOUÉ-EN-ANJOU

Tél : 02 41 59 61 73 - Fax : 02 41 50 29 54

Email : contact@smitom-sudsaumurois.com // www.smitom-sudsaumurois.com

La déchetterie : Z.I. de l'Eperonnerie - Le Bignon - Chalonnes/Loire

3. CONNAÎTRE SES DROITS

Les aides financières

Les résidents de « Soleil de Loire » peuvent prétendre à différentes prestations, sous réserve de certaines conditions.

Type d'aide	Versée par :	Détails
Aide Personnalisée au Logement (APL)	Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) ou Mutualité Française Agricole (MSA)	Versée mensuellement et réévaluée annuellement
Dossier d'Aide au Repas, Aide à domicile., à l'hébergement..	Conseil Départemental Caisses de retraite	Ces aides permettent de bénéficier d'une prise en charge des repas servis au domicile ou à la restauration de la résidence, pour une aide ménagère, une aide technique....

Pour plus d'informations:

♦ Le **C.L.I.C.** (Centre Local d'Informations et de Coordination gérontologique) se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions relatives aux droits et aux prestations des personnes âgées:

Permanence téléphonique du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h au 02 41 80 68 13

♦Le **C.C.A.S.** (Centre Communal d'Action Sociale) de Chalonnes-sur-Loire.

4, rue des Poilus - 49 290 Chalonnes-sur-Loire
02 41 74 10 82

Sommaire

1. LA RÉSIDENCE

L'historique 1
La situation géographique 1
Présentation de l'établissement 2
Nos missions 3
Nos valeurs 3
La personnalisation de l'accompagnement 3

2. LES PRESTATIONS

L'accueil et la comptabilité 4
L'animation 5
La restauration 6
Le portage de repas 6
L'entretien 7
La sécurité et la maintenance 7
La lingerie 7
La location de la salle de restauration 7
L'Assistance 24/24 et les prestations d'aide à domicile 7
Wifi / Connexion internet 7

3. CONNAÎTRE SES DROITS

Le Conseil d'Administration 8
Le Comité des Résidents 8
La Charte des droits et des libertés 8
Désignation d'une personne de confiance 9
Liste des personnes qualifiées 9
Les directives anticipées 10
Secret professionnel et confidentialité 10
Droit au culte 10
Les aides financières 10

4. QUESTIONS PRATIQUES

Le tri sélectif et le ramassage des ordures ménagères 12
Le courrier, la livraison du pain, le transport solidaire 13

1. LA RÉSIDENCE

L'historique

1977-79 : Ouverture du Foyer-Soleil , le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est le gestionnaire et Maine et Loire Habitat est le propriétaire.

1996 : Extension du Foyer-Soleil avec 3 logements supplémentaires de type T2 et 6 appartements de type 1-bis. Agrandissement de la cuisine centrale.

2017 : Le « Foyer Soleil » devient Résidence-autonomie « Soleil de Loire » depuis la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement.

La situation géographique

La résidence « Soleil de Loire » est située à Chalonnes-sur-Loire, commune comptant environ 6 500 habitants.

La résidence est localisée près du parc de la Deniserie, en centre ville et à proximité de tous commerces mais aussi d'un cabinet médical, de l'hôpital local et d'activités culturelles comme la médiathèque et le cinéma. Un marché très dynamique se tient deux fois par semaine, les mardis matin place de l'hôtel de ville et les samedis matin, place des Halles.

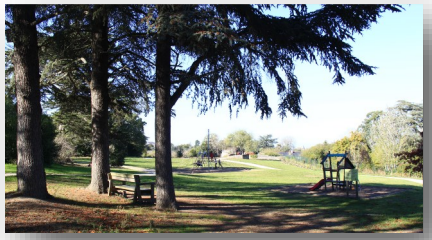

Le Parc de la Deniserie

Le marché

3. CONNAÎTRE SES DROITS

Les directives anticipées

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger ses directives anticipées. Il s'agit pour vous, de faire part de vos volontés par écrit, concernant les décisions médicales à prendre dans le cas où vous ne seriez pas en mesure de les exprimer.

Vos directives prévalent sur tout autre avis et seront consultées avant toute décision médicale finale. Une fois rédigées, ces directives sont valables sans limite de temps. Vous pouvez cependant les modifier ou les annuler à tout moment. Informez votre médecin et vos proches de leur existence et de leur lieu de conservation afin que le moment venu, ils sachent où les trouver pour les mettre en œuvre.

Si vous souhaitez les rédiger, nous sommes en mesure de vous fournir des formulaires prévus à cet effet.

Secret professionnel et confidentialité

L'équipe de la résidence « Soleil de Loire » est soumise au secret professionnel. Ce qui est confié , vu, entendu ou compris ne sera pas divulgué et reste donc **confidentiel**.

Droit au culte

Tous les résidents sont libres de pratiquer leur religion. Quel qu'elle soit, le personnel respectera vos choix.

3. CONNAÎTRE SES DROITS

Désignation d'une personne de confiance

Selon la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, *« toute personne majeure peut nommer une personne de confiance qui peut être un médecin, un parent ou un proche majeur. Elle doit être désignée obligatoirement par écrit. Il vous est possible d'annuler votre choix et de nommer quelqu'un d'autre à tout moment ».*

Il vous suffit de nous en faire part, nous vous procurerons les formulaires nécessaires.

Quel est le rôle de la personne de confiance ?

- Elle peut vous accompagner dans toutes vos démarches et entretiens médicaux, et vous accompagner tout au long de votre séjour au sein de la résidence.

- Vous pouvez la consulter si vous rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits.

Liste des personnes qualifiées

Pour vous aider à faire valoir vos droits, vous pouvez aussi recourir à une personne qualifiée que vous choisissez sur une liste établie conjointement par le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental. La **liste est disponible à l'accueil.**

1. LA RÉSIDENCE

Présentation de l'établissement

La résidence-autonomie « Soleil de Loire » par l'intermédiaire du **CCAS** décide de l'attribution des logements aux différents demandeurs, fixe le prix des logements et des repas., etc… Tandis que **Maine-et-Loire Habitat** est le propriétaire en charge des « gros » travaux.

La résidence-autonomie est ouverte aux **personnes âgées « autonomes »** (GIR 5 ou 6) ne pouvant ou ne voulant plus habiter à leur domicile. Elle accueille une **centaine de résidents dans 90 logements** différents parmi lesquels :

- **62 pavillons** de type 2 (55m^2) dont 12 avec garage et jardin
- **28 appartements** de type 1-bis (35m^2)

Chaque logement comprend une pièce de vie, une salle d'eau et une kitchenette. Dans les pavillons, la chambre est séparée.

La résidence est en accès libre 24h/24 et 365 jours par an. La porte automatique d'entrée est équipée d'un système sécurisé entre 22h et 7h. Alors, pour accéder au bâtiment collectif en dehors de ces horaires, une porte d'accès avec interphone se trouve sur la gauche de celui-ci. Pour l'ouvrir, un code est remis à votre arrivée au sein de l'établissement.

Pavillons

Appartement

1. LA RÉSIDENCE

Nos missions

La résidence-autonomie « Soleil de Loire » se fixe différentes missions :

- Offrir un **service d'hébergement** en appartement ou en pavillon dans un cadre agréable.
- **Accompagner les résidents** dans les activités de la vie quotidienne, tout en préservent leur liberté et leur sécurité.
- Proposer des **animations** favorisant le lien social et prévenant la perte de l'autonomie.

Nos valeurs

La personnalisation de l'accompagnement

A votre arrivée, un membre de l'équipe est désigné pour vous accueillir, vous faire visiter la structure, et vous donner toutes les informations nécessaires . Il s'agit de votre **référent**.

C'est lui qui veille à ce que vous preniez vos repères, il est donc votre interlocuteur privilégié en cas de problème. Un mois après votre arrivée, le référent s'entretient avec vous, à votre domicile, pour s'assurer de votre bien-être. Il s'agit là d'une occasion pour apprendre à se connaître, écouter vos besoins, vos attentes et ainsi, d'individualiser au mieux votre accompagnement. Cette démarche est formalisée par ce que nous appelons le « projet d'accompagnement personnalisé » (P.A.P.).

3. CONNAÎTRE SES DROITS

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est un organe de décision. Il est composé d'un président qui est le Maire de Chalonnes-sur-Loire, de membres du conseil municipal, d'un représentant des résidents et des personnes nommées de la société civile. Ces personnes se réunissent au minimum trois fois par an pour prendre des décisions relatives à la stratégie et la gestion de l'établissement comme le budget, les loyers, les travaux, etc.

Le Comité des Résidents

Composé de représentants des locataires de « Soleil de Loire » mais aussi de représentants des familles, du personnel, du Président du CCAS et de l'élue référente de la résidence. **Les membres du comité sont élus pour trois ans.**

Le Comité des Résidents a pour mission d'écouter les usagers, de faire des propositions, d'accompagner la direction et le Conseil d'Administration pour **l'amélioration de la vie quotidienne des personnes**. Il est le garant du **respect des droits et des libertés.**

Trois réunions par an minimum, sont organisées afin d'aborder tous ces sujets.

La charte des droits et des libertés

La charte des droits et des libertés est un document qui vous est transmis à votre arrivée et qui assure vos droits en tant qu'usager fréquentant un établissement à vocation sociale.

2. LES PRESTATIONS

L'entretien

La propreté des parties communes de la résidence est assurée par un agent d'entretien.

La sécurité et la maintenance

Un technicien s'occupe de la maintenance du bâtiment et des espaces verts.

Il peut effectuer des petites réparations pour régler les différents problèmes matériels des logements.

La lingerie

Un service blanchisserie lavage/séchage en libre accès vous est proposé si vous le souhaitez à hauteur de 4€ pour l'utilisation de la machine de 10kg, 3€ pour la 6kg puis 3€ d'utilisation pour le sèche-linge.

Salon de coiffure

Une coiffeuse à domicile se déplace deux fois par mois dans le salon de coiffure mis à votre disposition.

La location de la salle de restauration

Il est possible de louer la salle de restauration le week-end pour une fête familiale. (Tarif de la location: 100.20€)

L'assistance 24/24 et les prestations d'aide à domicile

Chaque résident est libre de choisir le prestataire de téléassistance et d'aide à domicile.

WIFI / Connexion internet

Une connexion Wifi public est disponible dans la salle de restauration et d'activités.

POUR PLUS D'INFORMATION
RENDEZ-VOUS A L'ACCUEIL !

2. LES PRESTATIONS

L'accueil et la comptabilité

♦ L'accueil

L'accueil se situe dans le hall du bâtiment collectif de la résidence. Un agent se tient à votre disposition pour répondre à vos questions relatives à la vie de l'établissement ou à vos démarches administratives.

Horaires d'ouverture de l'accueil public :

- **Lundi** : 8h30-12h00
- **Mardi** : 8h30-12h00
- **Mercredi** : 8h30-12h00 / 14h00-16h00
- **Jeudi** : 8h30-12h00
- **Vendredi** : 8h30-12h00

☎ 02 41 78 23 39
✉residencesoleildeloire@chalonnes-sur-loire.fr

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous transmettre par écrit vos interrogations ou propositions de manière confidentielle. Une boîte aux lettres située en face de l'accueil est prévue à cet effet.

Accueil

♦ La comptabilité

Tous les services de l'établissement font l'objet d'une facturation par prélèvement automatique. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'accueil de la résidence.

2. LES PRESTATIONS

L'animation

Un service « animation » est proposé au sein de l'établissement par une **animatrice** qui réalise un **planning au mois** et qui le remet aux résidents.

Les activités sont élaborées en fonction des goûts des personnes, chacun est libre d'y participer. L'objectif est de favoriser la cohésion sociale au sein de la résidence et de lutter contre l'isolement.

Exemples d'activités proposées : ateliers mémoire, lotos, jeux de cartes, chant, activités manuelles, films, gym sur chaise, etc...

La résidence participe aux actions des **Semaines Bleues** pilotées par le CCAS et un ensemble de partenaires: A.R.C.; Comité des résidents; EHPAD…

Découverte du Monde : La Patagonie

Gym sur chaise

L'Association de Retraités Chalonnais (A.R.C.)

L'ARC organise des animations sur la commune de Chalonnes-sur-Loire. Ces activités ont lieu à la résidence « Soleil de Loire » mais aussi à l'extérieur. L'objectif est d'éviter l'isolement des retraités, de favoriser le lien social et faire participer les plus âgés à la vie de la commune. Chacun à la possibilité d'y adhérer à hauteur de 20€ par an.

Permanence d'accueil tous les lundis de 9h30 à 11h00, à la résidence.

2. LES PRESTATIONS

La restauration

La restauration est ouverte du lundi au vendredi, de 12h à 13h30.

- Les personnes extérieures peuvent y déjeuner également.
- **Les repas sont « faits maison »** , ils sont équilibrés composés de produits locaux et Bio. La résidence organise aussi des repas à thème.

Tarifs : Selon la composition de votre repas:

. Entrée + Plat : 7.05€
. Plat + Dessert ou Fromage : 6.70€
. Entrée + Plat + Dessert : 8.85€
. Potage : 1,80 €
. Café - Thé : 1€
. Jus de fruit : 1,50€
. Vin : Verre : 1€/ 25 cl : 1,50€ / 50 cl : 2,75€ / 75 cl : 6,90€

Merci d'informer le personnel à l'accueil. Un agent pourra vous accompagner lors de votre première venue.

Le portage de repas

Si vous rencontrez des difficultés temporaires ou permanentes à vous déplacer au restaurant, à cuisiner ou à faire vos courses, vous pouvez bénéficier du service de portage de repas.

Information à l'accueil.

La salle de restauration